7 heures

Paris 12<sup>ème</sup>



### Programme de formation

# La location meublée et la parahôtellerie

# Objectif de la formation

Cette formation vous permet d'identifier les spécificités techniques du statut de loueur en meublé, professionnel et non professionnel et de la parahôtellerie dans toutes ses composantes : comptable, fiscale, sociale et patrimoniale.

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

### **Programme**

La réglementation juridique

Identifier le caractère civil ou commercial Maitriser la réglementation touristique, urbanisme, copropriété Différencier les relations contractuelles avec les clients

La réglementation fiscale et sociale

Connaître les définitions des LMP, LMNP, parahôtellerie Maitriser les aspects comptables et régime des amortissements Comprendre le régime fiscal des revenus Définir le régime TVA Déterminer le régime fiscal des plus-values Identifier les obligations déclaratives

Préciser le régime social

Apprécier l'intérêt du régime micro

Les modes d'exercice et optimisations

Savoir traiter l'indivision et le couple Connaître la SARL de famille Définir les règles de L'IFI

Appréhender les droits de donation et de succession Identifier l'utilité du démembrement de l'immeuble

### Intervenant



Paul Duvaux, Avocat fiscaliste, spécialiste de la location en meublé

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85



**Experts-comptables et** 

18 personnes maximum

Jeudi 3 octobre 2024 De 9h à 17h30

Présentiel à Picpus,



Adhérent/Correspondant: inclus

**Autres publics:** 400 € HT – 480 € TTC





## Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices. Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

## Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session. En cas de prise en charge par un OPCO: vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.